

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416)325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queens Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416)325-2600
Télécopieur (416) 327-9063



DESTINATAIRES : Directions de l'éducation
Agentes et agents de supervision des administrations scolaires

EXPÉDITEUR : Steve Marshall, sous-ministre

DATE : Le 21 juillet 2008

OBJET : **Soutien du gouvernement aux ententes des tables provinciales de discussion (TPD) entre les associations de conseillers scolaires et 13 syndicats représentant le personnel de soutien en éducation**

À la fin de l'automne 2007 et au début de l'hiver 2008, la ministre a entrepris des entretiens informels avec les associations de conseillers scolaires, les fédérations d'enseignants et d'enseignantes et les syndicats représentant le personnel de soutien, afin de voir avec eux comment assurer la paix et le progrès continu dans le secteur de l'éducation financé par les fonds publics, en concluant de nouvelles conventions collectives locales avant l'expiration des conventions actuelles sans utilisation de moyens de pression. Ces nouvelles conventions, expirant le 31 août 2012, auraient pour principes directeurs l'amélioration du rendement des élèves, la sécurité et la salubrité du milieu d'apprentissage et de travail ainsi que des relations de travail positives à tous les niveaux du secteur.

À cette fin, les associations de conseillers scolaires et les syndicats se sont réunis au cours du printemps à des tables de discussion animées par des fonctionnaires du Ministère et du bureau de la ministre. La volonté de toutes les parties d'accorder la priorité aux élèves ainsi que leur approche collégiale dans ces discussions ont donné lieu jusqu'ici à des ententes provinciales auxquelles participent au moins les 13 syndicats suivants, qui représentent le personnel de soutien en éducation :

- Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO);
- Association of Professional Student Services Personnel (APSSP);
- Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, Ontario (SEPB);
- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);
- Coalition of Education Assistants of Ontario – Educational Resource Facilitators of Peel;
- Coalition of Education Assistants of Ontario – Dufferin-Peel Educational Resources Workers' Association;
- Coalition of Education Assistants of Ontario – Halton District Educational Assistants Association;
- Coalition of Education Assistants of Ontario – Waterloo Region District School Board;
- Association du personnel de conciergerie et d'entretien (CAMA);
- Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord (UIJAN);
- Maintenance and Construction Skilled Trades Council (MCSTC);
- Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO);
- Union des employés et employées de service (UIES).

J'ai le plaisir de vous écrire aujourd'hui pour vous donner quelques détails sur les investissements supplémentaires et les changements de politique que la province effectuera afin de soutenir son but constant

d'améliorer le rendement des élèves dans un climat de paix et de progrès en matière de relations de travail. Il est à noter que les modifications requises au règlement régissant les subventions aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2008-2009 n'ont pas encore été apportées. Les renseignements dans la présente note sont fournis en l'absence d'un tel règlement modifié. Les initiatives et les investissements décrits ici dépendront de l'approbation d'un tel règlement modifié par le lieutenant-gouverneur en conseil et ne seront entrepris qu'avec cette approbation. Le Ministère entend demander l'approbation d'un tel règlement et vous informera s'il est approuvé. Le Ministère diffusera également une note de service B à ce sujet avant le début de l'année scolaire.

Contexte financier

Au quatrième trimestre de 2007, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario était de 0,1 %. En outre, la province a enregistré une troisième baisse consécutive de la croissance trimestrielle du PIB réel. Dans ce contexte, le gouvernement et le Ministère sont disposés à accorder des ressources pour appuyer la paix et le progrès dans les relations de travail, dans la mesure où ces investissements appuient également leurs buts qui sont d'améliorer le rendement des élèves, de réduire les écarts au niveau de leurs résultats et d'accroître la confiance dans l'éducation financée par les fonds publics.

Perfectionnement professionnel et formation

Le perfectionnement professionnel de tout le personnel en éducation est un élément clé de la stratégie du gouvernement en éducation. Toute personne qui oeuvre au sein de notre système scolaire a un important rôle à jouer dans le maintien d'un système d'éducation de haute qualité. Le Ministère entend mettre de l'avant une allocation non récurrente de 17 millions de dollars dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2008-2009 afin d'accroître les occasions de perfectionnement professionnel et de formation pour le personnel de soutien en éducation.

Violence en milieu de travail

L'éducation financée par les fonds publics est mieux servie lorsque le personnel travaille dans un environnement sûr et sécuritaire. Le Ministère entend établir un groupe de travail mixte d'ici le 1^{er} décembre 2008, composé de représentantes et représentants du ministère de l'Éducation, du ministère du Travail, des syndicats du personnel de soutien en éducation et des associations de conseillers scolaires, qui sera chargé d'examiner la question de la violence dans le milieu de travail dans les écoles et d'en rendre compte. Le groupe de travail mixte devra soumettre aux parties, avant le 31 décembre 2009, un rapport dans lequel il recommandera des politiques et des procédures efficaces.

Aides-enseignants et aides-enseignantes

Les aides-enseignants et aides-enseignantes jouent un rôle crucial dans l'éducation et le mieux-être des élèves. Le Ministère a l'intention de rehausser la capacité des aides-enseignants et aides enseignantes d'assumer les responsabilités intégrées au travail, y compris la-surveillance des élèves et le soutien pour les travaux scolaires après les classes, en augmentant l'Allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (AEEDFE) en 2011-2012 ainsi :

- Seuil-repère maternelle à la 3^e année : 86,55 \$;
- Seuil-repère 4^e à la 8^e année : 66,62 \$;
- Seuil-repère 9^e à la 12^e année : 41,09 \$.

En outre, le Ministère augmentera de 16,67 % en 2011-2012 le seuil-repère pour le salaire des aides-enseignantes et aides-enseignants dans le cadre de la subvention de base pour les élèves du palier élémentaire des SBE. On estime que cette amélioration atteindra 119 millions de dollars à compter de 2011-2012 et permettra de financer une hausse du nombre de jours de travail des aides-enseignants et aides-enseignantes jusqu'à concurrence de 194 jours par année scolaire, et d'augmenter leur nombre d'heures de travail jusqu'à

concurrence de sept heures par jour, sous réserve du financement dont le conseil disposera en vertu de la présente amélioration.

Surveillance au palier élémentaire

Tout le personnel scolaire a un rôle à jouer dans la surveillance qui est essentielle pour maintenir un environnement sûr dans les écoles élémentaires.

Par conséquent, à partir de 2008-2009, le Ministère introduira une nouvelle allocation dans la Subvention de base pour les élèves, qui fait partie de la SBE, afin d'améliorer le financement de la surveillance dans les écoles élémentaires. Cette allocation est la suivante :

- 22,23 \$ par élève de l'élémentaire en 2008-2009;
- 26,61 \$ par élève de l'élémentaire en 2009-2010;
- 26,88 \$ par élève de l'élémentaire en 2010-2011;
- 20,06 \$ par élève de l'élémentaire en 2011-2012.

Cette nouvelle affectation se stabilisera à 24 millions de dollars en 2011-2012 lorsqu'elle sera pleinement appliquée. Elle permettra de financer l'équivalent de deux heures en surveillance au repas du midi par école élémentaire.

Personnel de conciergerie, d'entretien, de métiers spécialisés et de sécurité

Le Ministère est déterminé à faire en sorte que les écoles soient des lieux sécuritaires et propres, qui favorisent l'apprentissage des élèves et où le personnel et les élèves se sentent en sécurité. Le Ministère reconnaît également les nouvelles exigences relatives au contrôle de la qualité de l'eau ainsi que l'importance de maintenir les bâtiments et les terrains scolaires en bon état. Par conséquent, il augmentera de 1,41 \$ le seuil-repère au mètre carré pour le fonctionnement des écoles en 2009-2010. Cette hausse représentera 36 millions de dollars en financement supplémentaire que les conseils scolaires utiliseront pour procéder à 590 embauches.

En outre, le Ministère commandera une étude externe des coûts de fonctionnement des écoles et s'en inspirera lors de l'examen du modèle de financement prévu pour 2010.

Personnel de bureau au palier élémentaire (secrétaires d'écoles)

Les membres du personnel de soutien administratif sont souvent le visage de l'école pour les parents et le grand public. Ils constituent un facteur considérable qui contribue à la confiance du public à l'égard du secteur de l'éducation financé par les fonds publics.

Le Ministère s'est engagé à améliorer le financement prévu dans le cadre des SBE pour le personnel de bureau des écoles élémentaires (environ 200 EPT à compter de 2009-2010) par le biais de la composante « élémentaire » de la subvention de base pour les écoles, de la manière qui suit :

- Toutes les écoles élémentaires de 250 élèves ou plus bénéficieront de cette hausse;
- Pour leur personnel de secrétariat, les écoles élémentaires de 1 000 élèves ou plus recevront des fonds pour un EPT de 0,25 de plus (compte tenu du seuil-repère de salaire et des avantages sociaux);
- Les fonds supplémentaires qui seront versés aux écoles ayant entre 250 et 1 000 élèves dépendront de la taille de l'école. Par exemple, une école de 500 élèves générerait un EPT supplémentaire de 0,15 et une école de 300 élèves, un EPT supplémentaire de 0,03.

On prévoit que cette amélioration atteindra 10 millions de dollars à compter de 2009-2010.

Personnel professionnels et para-professionnels des services de soutien aux élèves

Les membres du personnel professionnels et para-professionnels des services de soutien aux élèves offrent aux élèves à risque ou ayant des besoins particuliers les mesures de soutien dont ils ont besoin pour profiter des occasions d'apprentissage. Puisqu'ils peuvent faire toute la différence pour permettre à un élève de réussir en classe, ils jouent un rôle appréciable quand il s'agit de combler les écarts au niveau du rendement des élèves.

Le Ministère augmentera le financement prévu dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves du palier élémentaire pour le personnel de soutien professionnel et para-professionnel, à raison de 0,33 employé par tranche de 1 000 élèves du palier élémentaire en 2009-2010, ce qui permettra d'embaucher 401 membres de cette catégorie d'employés pour offrir des services directs aux élèves qui ont des besoins particuliers ou sont à risque, en accordant une attention particulière aux besoins des élèves de 7^e et 8^e année.

On prévoit que cette amélioration atteindra 26 millions de dollars à compter de 2009-2010.

Instructeurs et instructrices en langues internationales et formation continue

Le personnel des programmes de formation continue et de langues internationales maximise les possibilités d'apprentissage et assure un meilleur rendement scolaire. Le Ministère augmentera de 3,5 % en 2009-2010 les seuils-repères pour deux des quatre composantes de la Subvention pour la formation continue et les autres programmes des SBE (soit les composantes *formation continue* et *langues internationales au palier élémentaire*). Cette amélioration vise à améliorer les conditions de travail du personnel embauché dans le cadre de cette subvention.

Comité consultatif du personnel de soutien (CCPS)

Un dialogue provincial soutenu s'avère un moyen de maintenir la paix et le progrès dans les relations de travail, ainsi que la réussite et la sécurité des élèves. À cette fin, la ministre établira un comité consultatif du personnel de soutien, composé de représentantes et de représentants du Ministère, des syndicats qui représentent le personnel de soutien en éducation et des associations de conseillers scolaires. Le CCPS discutera des questions que soulèvera l'application des ententes des TPD au cours de la durée des conventions collectives et conseillera la ministre quant à la mise en oeuvre d'initiatives. Il abordera également les questions soulevées de façon particulière lors du processus des TPD.

Rémunération

Le Ministère convient de financer les hausses salariales suivantes :

- 1^{er} septembre 2008 : 3,0 %;
- 1^{er} septembre 2009 : 3,0 %;
- 1^{er} septembre 2010 : 3,0 %;
- 1^{er} septembre 2011 : 3,0 %.

Les augmentations ci-haut s'appliqueront à toutes les allocations qui sont généralement traitées comme des gains ouvrant droit à pension.

On prévoit que ces améliorations atteindront, à l'échelle de la province, 441 millions de dollars en 2008-2009; 894 millions de dollars en 2009-2010; 1,36 milliard de dollars en 2010-2011; et 1,84 milliard de dollars en 2011-2012. De ces montants, on prévoit que les améliorations à l'intention du personnel de soutien atteindront 116 millions de dollars en 2008-2009; 235 millions de dollars en 2009-2010; 357 millions de dollars en 2010-2011; et 482 millions de dollars en 2011-2012.

Avantages sociaux et autres conditions de travail

En août 2007, le Ministère a annoncé une amélioration de 50 millions de dollars en 2008-2009 à affecter aux avantages sociaux. Il introduira une autre amélioration annuelle de 33 millions de dollars (hausse de 0,26 % des repères) en 2008-2009 pour les avantages sociaux et autres conditions de travail à l'échelle du secteur, à condition que :

- les conseils utilisent leur part de l'amélioration de 50 millions de dollars annoncée en août 2007 et allouée grâce aux repères de la SBE accrus le 26 mars 2008, uniquement pour compenser leurs pressions financières actuelles et non pas pour améliorer les avantages sociaux dans la négociation locale;
- la part des 33 millions de dollars supplémentaires revenant à chaque unité de négociation serve à améliorer les avantages sociaux et autres conditions de travail des membres de l'unité négociées à l'échelle locale, pour une mise en application d'ici le 1^{er} septembre 2010. Les niveaux de couverture, les dispositions et les pratiques des régimes d'avantages sociaux collectifs en place en 2007-2008 qui ne sont pas modifiés en vertu de cette majoration de 33 millions de dollars demeureront tous tels quels pour la période de 2008 à 2012 des conventions collectives négociées au niveau local.

Transparence

Pour chaque année couverte par l'accord conclu à la table de discussion provinciale, le Ministère fournira aux conseils scolaires et aux syndicats les renseignements pertinents sur l'effectif scolaire et la dotation en personnel extraits des prévisions budgétaires, des prévisions budgétaires révisées et des états financiers des conseils, afin de suivre le déploiement provincial des postes supplémentaires prévus dans l'entente.

Admissibilité aux améliorations des SBE

Ces améliorations ne seront accordées que si la direction de l'éducation de chaque conseil scolaire de district, l'agente ou l'agent de supervision de chaque administration scolaire et la présidente ou le président de toutes les unités de négociation faisant partie d'un même syndicat au sein du conseil envoient une note à Margot Trevelyan, directrice des relations de travail et de la gestion de l'éducation au ministère de l'Éducation, afin de confirmer que le conseil et l'unité de négociation ont ratifié au plus tard le 30 novembre 2008 une convention collective qui :

- vient à échéance le 31 août 2012;
- comprend dans son préambule l'énoncé suivant : « *Le Conseil scolaire XX et l'unité de négociation YY conviennent qu'ils sont résolus à améliorer le rendement des élèves, à réduire les écarts dans le rendement et à accroître la confiance dans l'éducation financée par les fonds publics* »;
- se conforme entièrement aux dispositions de l'entente issue de la table de discussion provinciale;
- confirme, conformément aux annexes des ententes des TPD, pour chacune des années scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, le nombre de membres du personnel de soutien que le conseil embauchera.

Au cas où les parties ne rempliraient pas ces conditions, les conseils seraient admissibles à une augmentation de 2 % des repères salariaux en 2008-2009, et à une augmentation de 2 % en 2009-2010. Ces améliorations reflètent un taux supérieur à celui de l'inflation en Ontario de 1,8 % en 2007 et au taux d'inflation moyen de 1,9 % au cours des quatre dernières années civiles. Selon les prévisions du budget provincial de 2008, l'inflation en Ontario se situera à 1,4 % en 2008-2009, à 1,9 % en 2009-2010 et à 2 % en 2010-2011.

De surcroît, pendant les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, les conseils ne seraient pas admissibles aux autres améliorations de financement décrites dans la présente note.

Ces conditions s'appliqueront pour chacun des quatre systèmes scolaires de la province.

À titre de sous-ministre de l'Éducation, je suis tout à fait résolu à mettre en œuvre le programme *Tonifier l'éducation en Ontario*, en poursuivant les progrès réalisés à ce jour et en approfondissant nos stratégies et nos efforts pour aller de l'avant. Le maintien de la paix et de la stabilité en relations de travail sont des conditions gagnantes pour toute instance qui aspire à devenir la meilleure au monde en matière d'éducation.

Je souhaite à vous et à vos agents de négociation locale beaucoup de succès en réglant les questions locales, dans la bonne foi, un esprit collégial et le respect mutuel.

Steve Marshall

- c.c. Dominic Giroux, sous-ministre adjoint, Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation
Nancy Naylor, sous-ministre adjointe, Division des opérations de des financements de l'éducation élémentaire et secondaire
Margot Trevelyan, directrice, Direction des relations de travail et de la gestion de l'éducation
Syndicats et associations de conseillers scolaires participant aux ententes des TPD pour le personnel de soutien en éducation